OCTOBRE 2020

GUIDE DE RÉFLEXION

Suivi du Partenariat mondial : ressorts des résultats et questions à soumettre aux gouvernements des pays partenaires pour une réflexion sur leurs performances

Partenariat Mondial
pour une coopération efficace au service du développement

La présente note d'orientation a été rédigée par l'Équipe d'appui conjointe OCDE-PNUD. Elle a également bénéficié des commentaires et des contributions de fond de collègues du PNUD Somalie, du PNUD Népal et d'ONU-FEMMES : Pau Blanquer, Piper Hart, Zohra Khan et Katherine Gifford. Nous les remercions chaleureusement pour le temps qu'ils ont consacré à l'amélioration du présent document et les contributions qu'ils lui ont apportées.

Comment la réflexion sur les résultats de votre suivi peut-elle vous aider à traduire les données probantes en action ?

L'activité de suivi du Partenariat mondial pour une coopération mondiale au service du développement (Partenariat mondial) livre des données concrètes sur l'avancement de la mise en œuvre des engagements pour une coopération efficace au service du développement ; favorise la reddition mutuelle de comptes entre l'ensemble des partenaires au développement ; rend compte des progrès accomplis au niveau des pays dans la mise en œuvre des quatre principes d'une coopération efficace au service du développement et étaye le processus des ODD.

Comme le reconnaît le Programme de travail du Partenariat mondial pour 2020-2022, la réalisation des Objectifs de développement durable, dans le contexte de la crise du COVID-19, nécessitera un effort d'ampleur mondiale, guidé par une coopération et des partenariats efficaces. Nous devons impérativement améliorer nos partenariats et notre collaboration, et prendre des mesures élaborées sur la base de données concrètes, notamment de celles issues de l'activité de suivi afin de concourir à la reprise mondiale et d'atteindre les plus démunis.

Plusieurs acteurs du Partenariat mondial ont entamé des réflexions et pris des mesures sur la base des résultats de leur suivi. Afin de renforcer et de soutenir ces initiatives en cours, les parties prenantes peuvent s'appuyer sur des **Outils** afin de guider leurs réflexions et de prendre par la suite les mesures les plus pertinentes sur la base de leurs résultats à l'activité de suivi. Ce guide de réflexion à l'intention des gouvernements des pays partenaires est l'un de ces outils fondamentaux. Afin de garantir que les actions menées sur le terrain soient guidées par les enjeux les plus impérieux en matière d'efficacité de la coopération pour le développement auxquels est confronté chaque pays, les parties prenantes peuvent participer à des **initiatives qui favorisent l'action sur le terrain via un dialogue sur les partenariats**. Ces initiatives de dialogue rassemblant plusieurs parties prenantes visent à encourager la réflexion et le dialogue dans les pays sur des enjeux clés de l'efficacité, et à faciliter la prise de mesures concrètes sur la base des données de suivi, pour provoquer un changement de comportement. La participation aux cycles de suivi précédents n'est pas une condition préalable indispensable pour y prendre part.

La réforme de l'activité de suivi est en cours, et devrait aboutir à une proposition de nouveau suivi en vue de son adoption lors de la troisième Réunion à haut niveau en 2022. Au cours de la réforme, les actions sur la base des résultats et des dialogues entre plusieurs parties prenantes permettront aux parties prenantes engagées d'apporter des informations sur la façon dont l'activité de suivi pourrait à l'avenir produire des résultats plus concrets. Faciliter l'utilisation des résultats du suivi constitue également une occasion de recentrer l'attention sur les chantiers inachevés[1] du programme d'action pour l'efficacité car les initiatives spécifiquement consacrées aux données de suivi dans un pays ou un contexte particulier pourraient donner une vue actualisée des aspects qui restent les plus pertinents.

Quel soutien apporte l'Équipe d'appui conjointe ?

L'équipe d'appui conjointe du Partenariat mondial peut aider les parties prenantes à utiliser les outils et à réfléchir aux actions à mener sur le terrain par le biais d'initiatives de dialogue. Toutes les parties prenantes sont encouragées à contacter le ***Service d'assistance de l'Équipe d'appui conjointe*** pour bénéficier de cette aide.

L'équipe peut également aider à présenter les résultats du suivi en vue de consultations ou de dialogues à multiples parties prenantes, ou à l'intention d'un public particulier, pour des rapports, des forums et des manifestations internationaux, et à préparer les contributions aux Examens nationaux volontaires pour les cibles des ODD dont la notification est assurée via l'activité de suivi.

[1] Note: le terme « chantiers inachevés » est généralement utilisé pour désigner les indicateurs du cadre de suivi en vigueur qui ont trait aux engagements souscrits avant le 4e Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide de 2011.

Utiliser les données sur les pays à des fins d'apprentissage mutuel et de partage de connaissances

Quelles mesures avez-vous déjà prises sur la base de vos résultats ?

Afin de faciliter l'apprentissage mutuel et l'échange de bonnes pratiques entre les acteurs et les pays, et de mettre en évidence les bonnes pratiques en vigueur dans votre pays, l'Équipe d'appui conjointe souhaiterait que vous lui communiquiez des informations sur les initiatives passées, en cours ou prévues destinées à mener des réflexions sur les résultats de l'exercice de suivi et à prendre des mesures sur la base de ces derniers (par exemple, ateliers ou dialogues passés ou prévus, rapports commandés sur les résultats, analyses et réflexion internes, initiatives de diffusion des résultats). Merci de nous répondre en écrivant à monitoring@effectivecooperation.org.

À propos du document

Le présent document fournit des instructions aux gouvernements des pays partenaires sur la façon d'interpréter les résultats de leur suivi au titre du Partenariat mondial, et d'approfondir leur réflexion à leur sujet. Ces instructions tiennent compte de la diversité des pays partenaires, et posent des questions vastes, destinées à s'appliquer à l'ensemble des pays partenaires qui ont participé au cycle de suivi de 2018 , afin de les aider à examiner leurs résultats à travers le prisme de leur contexte national et de leur propre paysage de la coopération pour le développement. Les outils fournis par le présent document présentent également une utilité pour les pays qui n'ont pas participé au dernier cycle de suivi mais qui souhaitent renforcer leur reddition de comptes en matière d'efficacité de la coopération pour le développement par un dialogue associant plusieurs parties prenantes et reposant sur des données concrètes.

La première partie (section 1.1) traite des indicateurs de suivi pour lesquels les gouvernements des pays partenaires peuvent influer le plus directement sur les résultats via leurs politiques et leurs pratiques, et/ou des indicateurs qui témoignent d'engagements spécifiques pris par les gouvernements des pays partenaires. Elle est suivie par la section 1.2, qui examine les indicateurs pour lesquels les politiques et les pratiques des *partenaires au développement* sont les principaux ressorts des résultats, mais dans lesquels les gouvernements des pays partenaires ont un rôle à jouer en faisant en sorte que les partenaires au développement soient tenus comptables, ainsi que, dans une certaine mesure, en contribuant à l'instauration de conditions favorables permettant aux partenaires au développement de tenir leurs engagements. Cette note d'orientation a été élaborée en vue de son utilisation conjointe avec l'outil de données en ligne *Partner Country [PC] Data Profile Tool*, qui produit un profil de données spécifique à chaque pays et permet d'établir des comparaisons avec d'autres contextes nationaux et au regard des moyennes mondiales. Ce document dresse la synthèse des facteurs susceptibles d'influer sur les performances en matière d'efficacité et, pour les indicateurs présentés dans la section 1.1, propose des questions permettant de procéder à une autoévaluation en vue de déterminer si les politiques et les pratiques en vigueur contribuent ou nuisent à l'efficacité de la coopération pour le développement.

Le Rapport d'étape 2019 du Partenariat mondial contient une analyse menée à l'échelle mondiale des résultats du suivi. Les profils des pays fournissent les résultats spécifiques du suivi pour chaque pays et sont disponibles ici.

Comprendre les résultats de votre suivi

1. Réflexions sur les indicateurs de suivi afin de **renforcer les politiques nationales de coopération pour le développement, la coordination et les mécanismes de dialogue**

Indicateur 1b : Les pays renforcent leurs cadres de résultats

Permet d'évaluer si les pays mettent en place des cadres nationaux de résultats qui déterminent les objectifs et les priorités de leur propre développement, et instaurent des mécanismes afin d'assurer le suivi et la réalisation de ces résultats[2].

Pourquoi est-ce important ?

Les cadres nationaux de résultats, pilotés par les pays, définissent l'approche adoptée par les gouvernements pour fixer les priorités et les résultats en matière de développement. En assumant la responsabilité de l'établissement et de la définition de leurs propres cadres de résultats, y compris du système de suivi et d'évaluation qui leur est lié, les pays s'approprient davantage leur trajectoire de développement et contribuent à définir l'orientation générale sur les résultats en matière de développement. Cette démarche favorise également l'association de tout l'éventail des acteurs nationaux du développement - dont la société civile, le secteur privé, les parlementaires et les administrations locales - à la définition des priorités nationales. Des plans de développement de meilleure qualité prévoyant une reddition de comptes renforcée encouragent la participation des partenaires au développement et l'utilisation, par ces derniers, des cadres de résultats.

Des informations supplémentaires sur l'indicateur, son élaboration et d'autres définitions clés sont disponibles dans le Guide de suivi 2018 *(pages 31 – 37)*.

Cet indicateur est calculé sur la base de quatre vastes critères qui s'articulent chacun autour de sous-éléments connexes :

1) 1b.1 : Déterminer des cadres de résultats transparents et dirigés par les pays
   Lorsque des cadres de résultats existent, leur élaboration se déroule-t-elle sur un mode inclusif, et sont-ils transparents pour le public ?
2) 1b.2 : Accorder la priorité aux résultats de développement
   Les cadres de résultats définissent-ils les priorités, les objectifs-cibles et les indicateurs ; intègrent-ils les ODD ; et orientent-ils les priorités sectorielles et infranationales ?
3) 1b.3 : Effectuer le suivi des résultats au niveau du pays
   Les cadres de résultats sont-ils soumis à un suivi régulier et transparent ; associant l'ensemble de l'administration ; et s'appuyant sur les systèmes et données du gouvernement pour suivre les progrès accomplis ?
4) 1b.4 : Utiliser les informations sur les résultats
   Les cadres de résultats sont-ils utilisés pour l'établissement des budgets et orientent-ils les priorités de la coopération pour le développement ?

[2] Les indicateurs 1a et 1b du cadre de suivi du Partenariat mondial servent à assurer le suivi des progrès accomplis par les différents acteurs dans les domaines du « ciblage sur les résultats » et de « l'appropriation par les pays », qui constituent deux des quatre principes d'une coopération efficace au service du développement adoptés à l'échelon international.

L'indicateur 1b détermine si les pays partenaires se sont dotés de cadres de résultats nationaux afin de définir et d'assurer le suivi des priorités, objectifs-cibles et résultats des pays au regard du développement. Réciproquement, l'indicateur 1a évalue l'alignement des partenaires au développement sur les cadres et les objectifs et résultats de développement globaux définis par les pays, notamment la confiance qu'ils accordent aux statistiques et systèmes de suivi des pays pour suivre l'avancement des progrès.

Cette relation entre l'évaluation, par les indicateurs, du comportement des pays partenaires ainsi que de celui des partenaires au développement nécessite que les progrès accomplis par les premiers trouvent leur illustration dans les actions des deuxièmes.

Graphique 1 : Les pays partenaires ont accompli des progrès considérables en matière de planification du développement

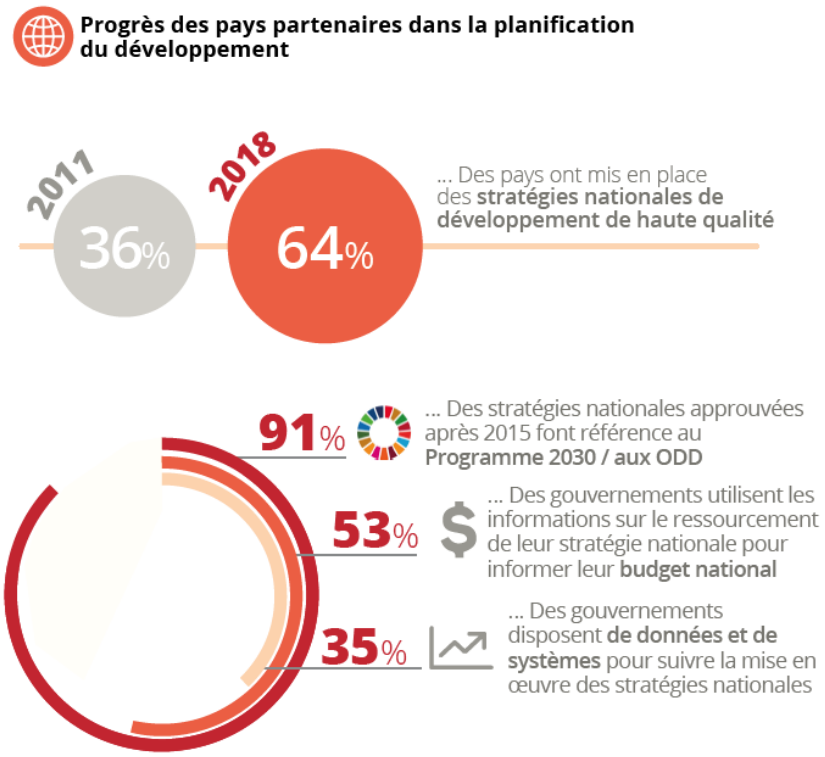

Source : Vers une coopération pour le développement plus efficace : Rapport d'étape 2019

Quels sont les facteurs qui peuvent influer sur les résultats au regard de l'indicateur ci-dessus ?

Mise en place de cadres de résultats nationaux et adoption d'une approche globale pour améliorer le cycle de la planification du développement dans son intégralité et la gestion axée sur les résultats. Comme le montre le graphique 1, les résultats du suivi de 2018 ont révélé que les gouvernements des pays partenaires ont, de manière générale, investi dans l'amélioration de la qualité de leurs stratégies nationales de développement. Les analyses menées dans le cadre de ce cycle ont également montré que ces stratégies sont de plus en plus axées sur les résultats et de plus en plus alignées sur les stratégies sectorielles et/ou infranationales. Toutefois, la plupart des pays doivent améliorer les liens entre la planification et les ressources nécessaires à la mise en œuvre, et investir dans des systèmes statistiques nationaux afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre.

1. *Les résultats de votre pays reflètent-ils les tendances mondiales ou s'en écartent-ils (à vérifier à l'aide de cet outil) montrant que les pays sont les plus performants lors des phases de planification ? Sur la base des résultats de votre pays, quels sont les domaines couverts par cet indicateur qui nécessitent les investissements les plus massifs et la plus grande attention ?*
2. *Votre pays est-il doté d'un cadre national de résultats ? Dans l'affirmative, ce cadre inclut-il les priorités, les objectifs-cibles et les indicateurs, et ceux-ci ont-ils été élaborés sur la base des bonnes pratiques d'une gestion axée sur les résultats ?*
3. *Dans quelle mesure existe-t-il un système destiné à assurer le suivi de la mise en œuvre des cadres de résultats ? Quelles sont les initiatives en cours visant à renforcer ces systèmes de suivi ?*
4. *Dans quelle mesure les cadres de résultats nationaux/stratégies nationales de développement tiennent-ils compte des ressources disponibles et étayent-ils les processus budgétaires ?*

5. *Vos dialogues avec les partenaires au développement encouragent-ils ces derniers à soutenir non seulement la planification du développement, mais également les systèmes statistiques nationaux ? Les partenaires au développement peuvent-ils accéder aux données produites à l'échelon national (données publiques) pour les mettre à profit ? Le gouvernement collabore-t-il avec les partenaires au développement et d'autres acteurs afin de combler les lacunes de ses propres données ?*
6. *Existe-t-il des lignes directrices officielles/modes opératoires normalisés afin de guider l'élaboration des stratégies nationales et des cadres de résultats ? Dans l'affirmative, fournissent-ils des orientations sur la participation des divers acteurs, et auxquels, parmi ces derniers, font-ils référence ?*

Intégrer les ODD dans les cadres nationaux de résultats. Intégrer les cibles et les indicateurs des ODD dans les stratégies et les cadres de résultats nationaux peut permettre à un pays de jeter les bases d'une feuille de route pour la mise en œuvre des ODD, qui sera utilisée comme cadre de résultats commun entre les pays partenaires et les partenaires au développement. Les processus et les dialogues qui seront menés à cette fin constituent également une enceinte concrète pour rassembler les acteurs concernés au niveau des pays afin d'instaurer des partenariats et une collaboration plus inclusifs, de manière à accélérer la mise en œuvre des ODD.

1. *À quelles contraintes vous êtes-vous heurtés dans vos initiatives visant à intégrer les ODD dans les stratégies, les politiques et les cadres de résultats nationaux (y compris au niveau des cibles et des indicateurs), et sont-elles davantage de nature technique (capacités, implications financières) ou de nature politique (direction et engagement) ?*
2. *Vos pratiques en matière de dialogue et d'engagement avec les partenaires au développement mettent-elles à profit les ODD comme cadre potentiel de résultats commun ? Votre gouvernement demande-t-il aux partenaires au développement d'aligner leurs programmes (y compris les résultats et les cadres de ressources) qu'ils mènent dans votre pays sur les cibles et les indicateurs des ODD, et les y encourage-t-il ?*

Indicateur 7 : Dispositifs de responsabilité mutuelle

Permet de déterminer si des évaluations mutuelles des engagements en faveur de la coopération pour le développement se déroulent sur le terrain.

Pourquoi est-ce important ?

L'impact sur le développement est renforcé lorsque les parties sont toutes mutuellement redevables et prennent la responsabilité de tenir leurs engagements et contributions respectifs. Des dispositifs robustes de responsabilité mutuelle et de dialogue rassemblant plusieurs parties prenantes peuvent accélérer les progrès en direction des ODD.

Des informations supplémentaires sur l'indicateur, son élaboration et d'autres définitions clés sont disponibles dans le Guide de suivi 2018 *(pages 41 – 43)*.

Un pays est considéré comme disposant de dispositifs de responsabilité mutuelle de qualité lorsqu'au moins quatre des cinq éléments clés suivants sont en place :

1) *Un cadre d'action définissant les priorités du pays en matière de coopération pour le développement*
2) *Des cibles à l'intention du pays et de ses partenaires au développement*
3) *Des évaluations conjointes régulières de ces cibles*
4) *Une participation active des autres acteurs ; et*
5) *La mise à disposition des résultats de ces évaluations auprès du public*

Graphique 2 : Les dispositifs de responsabilité mutuelle sont en évolution

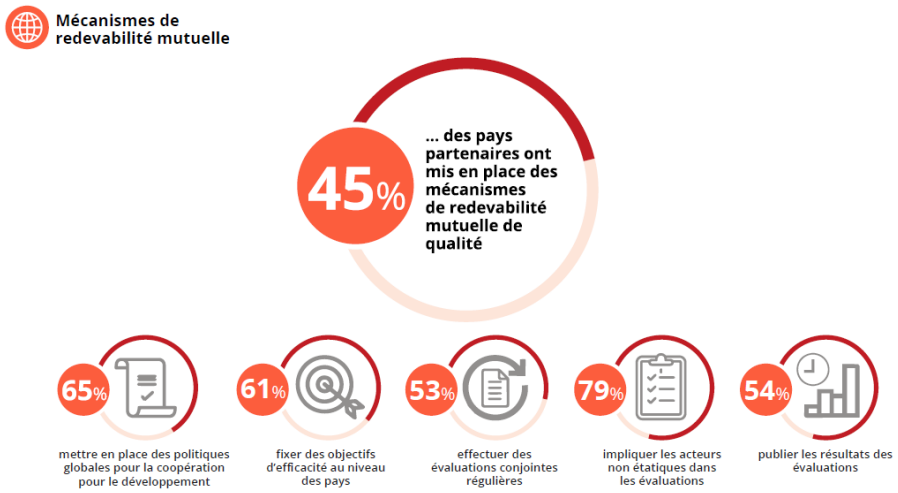

Source : Vers une coopération pour le développement plus efficace : Rapport d'étape 2019

Quels sont les facteurs qui peuvent influer sur les résultats au regard de l'indicateur ci-dessus (éléments individuels) ?

Cadre d'action à l'appui de la coopération pour le développement. Un cadre d'action commun favorise l'efficacité de la coopération pour le développement et améliore les résultats en réduisant les risques de chevauchement et de fragmentation. Il définit la vision et les objectifs de la coopération pour le développement dans le pays, les rôles et responsabilités des différents acteurs, et les dispositifs à l'appui de la responsabilité mutuelle. Il peut prendre la forme d'une politique nationale de coopération pour le développement, ou être intégré dans une stratégie nationale de développement.

1. *Si votre pays n'est pas doté d'un cadre d'action à l'appui de la coopération pour le développement, quels sont les obstacles ou les contraintes entravant son élaboration ? Si un tel cadre existe, définit-il les rôles et les responsabilités de l'ensemble des partenaires publics au développement et des autres acteurs du développement ?*

2. *Que votre pays ait opté pour une politique indépendante ou intégrée dans la stratégie nationale de développement, le cadre d'action a-t-il été approuvé par le parlement ou un autre organe législatif ? Comment la reddition de comptes relative à la mise en œuvre de la politique est-elle définie et appliquée ?*

3. *Dans quelle mesure est-elle exhaustive, à savoir, couvre-t-elle de multiples types de financements du développement (en plus de l'APD), en prenant en compte, par exemple, non seulement les objectifs quantitatifs relatifs à la mobilisation, mais également l'infrastructure stratégique et institutionnelle nécessaire pour nouer des partenariats efficaces avec les différents acteurs du développement, de manière à ce que les divers types de ressources soient utilisés en fonction de leur avantage comparatif respectif ?*

Cibles au niveau des pays. Les cibles sont fondamentales pour assurer le suivi des progrès accomplis par chaque acteur au regard des engagements à l'appui d'une coopération efficace au service du développement. Or, les pays à avoir fixé des cibles à la fois au gouvernement et aux partenaires au développement sont moins nombreux (61 %) qu'en 2016, où leur pourcentage s'élevait à 77 %.

1. *Si votre gouvernement n'a pas défini de cibles claires et spécifiques en matière de coopération efficace au service du développement, que ce soit pour lui-même ou pour ses partenaires au développement, quelles sont les contraintes qui l'en empêchent ?*

2. *Si votre gouvernement a défini des cibles claires et spécifiques en matière de coopération efficace au service du développement pour lui-même et ses partenaires au développement, ces cibles constituent-elles les bases de l'évaluation des performances de chaque partie pour ce qui est de la mise en œuvre des engagements à l'appui de l'efficacité, qui dérivent des engagements internationaux dans ce domaine ? Ces cibles ont-elles été fixées conjointement avec les acteurs concernés du développement et par le biais de processus nationaux ?*

3. *Dans quelle mesure les objectifs-cibles sont-ils spécifiques, à savoir, couvrent-ils différents types de coopération pour le développement et un large éventail d'acteurs ?*

Évaluations mutuelles régulières des progrès. Des évaluations régulières, menées dans le cadre des processus nationaux de planification et de coordination du développement, sont essentielles pour assurer le suivi des progrès accomplis au regard des cibles au niveau des pays à des fins de coopération efficace au service du développement. Ces évaluations mutuelles peuvent également contribuer à la notification au regard des ODD. Les résultats du cycle de suivi de 2018 ont révélé que ces évaluations contribuaient à la notification au regard des ODD dans 67 % des pays partenaires, et qu'environ la moitié de ces pays y ont recours pour étayer les examens nationaux volontaires[3].

1. *Si votre gouvernement mène régulièrement (au moins tous les deux ans) des évaluations mutuelles en direction des objectifs, dans quelle mesure ces évaluations font-elles partie intégrante des processus institutionnels plus vastes de planification et d'évaluation du développement, et/ou sont-elles prévues par la politique publique ? Sont-elles menées conjointement par le gouvernement et les pays partenaires au niveau des hauts responsables ? Leurs résultats sont-ils intégrés aux processus d'évaluation et d'apprentissage, afin d'étayer la planification à l'avenir ? Quelles sont les mesures qui ont été prises en réponse à ces évaluations, et êtes-vous en mesure d'indiquer des améliorations ?*

2. *Des évaluations conjointes des avancées accomplies au regard des engagements à l'appui d'une coopération efficace au service du développement pourraient-elles contribuer à la notification de votre pays au regard des ODD et/ou aux processus des examens volontaires nationaux ? Pour quelle raison (que votre réponse soit affirmative ou négative) ?*

Évaluations inclusives. Les évaluations mutuelles des engagements en faveur de la coopération pour le développement favorisent les synergies entre les acteurs du développement ainsi que le partage de connaissances et l'apprentissage mutuel afin d'étayer les mesures prises à l'appui de l'amélioration de la coopération.

1. *L'administration nationale et l'ensemble des partenaires au développement participent-ils aux évaluations des progrès accomplis en direction d'une coopération efficace au service du développement et aux dialogues entre plusieurs parties prenantes sur le même sujet ? Si certains partenaires publics au développement n'en font pas partie, cela est-il dû à une décision du gouvernement (dans l'affirmative, pour quelle raison ?), ou ont-ils décidé eux-même de ne pas participer (et pourquoi ?) ? La stratégie publique prévoit-elle que différents acteurs doivent être associés à ces évaluations ?*

2. *Dans quelle mesure les autres acteurs sont-ils associés aux évaluations conjointes/dialogues*

[3] Les examens nationaux volontaires sont un processus par lequel les pays évaluent et présentent les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et l'engagement de ne laisser personne de côté. L'objectif de ces examens est de présenter un instantané de la situation d'un pays au niveau de la mise en œuvre des ODD, dans le but de contribuer à accélérer ses progrès par le partage des expériences, la mise en lumière des lacunes et des bonnes pratiques et la mobilisation de partenariats. En 2020, 51 pays se sont engagés à mener un examen national volontaire.

entre plusieurs parties prenantes sur la coopération efficace au service du développement ?

3. *Dans quelle mesure existe-t-il des plateformes de dialogue pour mener ces évaluations mutuelles des engagements à l'appui de la coopération pour le développement ?*

Mise à la disposition des résultats des évaluations auprès du public. La transparence est fondamentale pour instaurer la confiance et renforcer la reddition de comptes ; diffuser des informations auprès du public fait naître des attentes plus élevées quant à l'amélioration continue. D'après les résultats du dernier cycle de suivi, les pays partenaires fournissent de plus en plus des informations publiques actualisées concernant les résultats des évaluations mutuelles, certains d'entre eux utilisent à cette fin leurs propres systèmes de gestion de l'information.

1. *À quelle fréquence votre gouvernement publie-t-il les résultats de ces évaluations ? Par quels canaux sont-ils publiés, et ces canaux facilitent-ils l'accès au public afin de garantir la transparence ? Existe-t-il un processus institutionnalisé pour rendre les résultats publics, et celui-ci précise-t-il le calendrier de cette diffusion ?*

2. *L'utilisation de systèmes de gestion de l'information pourrait-elle concourir au suivi des évaluations mutuelles et à la diffusion de leurs résultats ?*

Indicateur 5.c.1 des ODD (indicateur 8) : Systèmes permettant de suivre et de rendre public le montant des ressources allouées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes

Permet d'assurer le suivi de la proportion des pays dotés de systèmes permettant de suivre et de rendre public le montant des ressources allouées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. L'indicateur 8 est la source des informations communiquées dans le cadre du suivi au regard de la cible 5c des ODD.

Pourquoi est-ce important ?

Cet indicateur met en lumière l'importance d'instaurer un cadre d'action assorti d'objectifs clairs en matière d'égalité des sexes ; des dotations à l'appui des engagements ; un système permettant de suivre ces dotations ; et un dispositif de suivi tout au long de la mise en œuvre et de l'impact. Il souligne également l'importance de rendre ces informations publiques. Ces éléments sont fondamentaux pour obtenir un système de gestion des finances publiques efficace et tenant compte des spécificités des femmes et des hommes. En suivant et en rendant publiques les dotations destinées à l'égalité femmes-hommes et à l'autonomisation des femmes, les gouvernements s'attachent à la promotion d'une transparence accrue et incitent à la redevabilité. Assurer le suivi de ces dotations permet également d'appliquer une optique de genre aux fonds de coopération pour le développement qui transitent par les budgets nationaux. Le suivi de cet indicateur renseigne sur les efforts déployés à l'échelon national en vue de renforcer les liens entre les décisions budgétaires et la mise en œuvre des engagements législatifs et stratégiques tenant compte de la problématique femmes-hommes.

Des informations supplémentaires sur l'indicateur, son élaboration et d'autres définitions clés sont disponibles dans le Guide de suivi 2018 *(pages 44 – 49)*.

On considère qu'un pays est doté d'un système permettant de suivre et de rendre public le montant des ressources allouées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes lorsqu'il répond aux trois critères suivants, pour lesquels le Partenariat mondial recueille des données :

1) *Critère 1 : un pays a mis en place des politiques/programmes bien définis tenant compte des spécificités des femmes et des hommes, y compris dans les domaines où l'égalité des sexes n'est pas l'objectif principal, et leur alloue les ressources appropriées pour soutenir leur mise en œuvre.*

2) *Critère 2 : un gouvernement est doté d'un dispositif permettant de suivre les allocations de ressources en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes tout au long du cycle de gestion des finances publiques.*

3) *Critère 3 : un gouvernement rend publiques des informations actualisées et accessibles sur les dotations à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.*

Graphique 3 : Statut des systèmes nationaux des gouvernements des pays partenaires permettant de suivre et de rendre publiques les dotations tenant compte de la problématique femmes-hommes

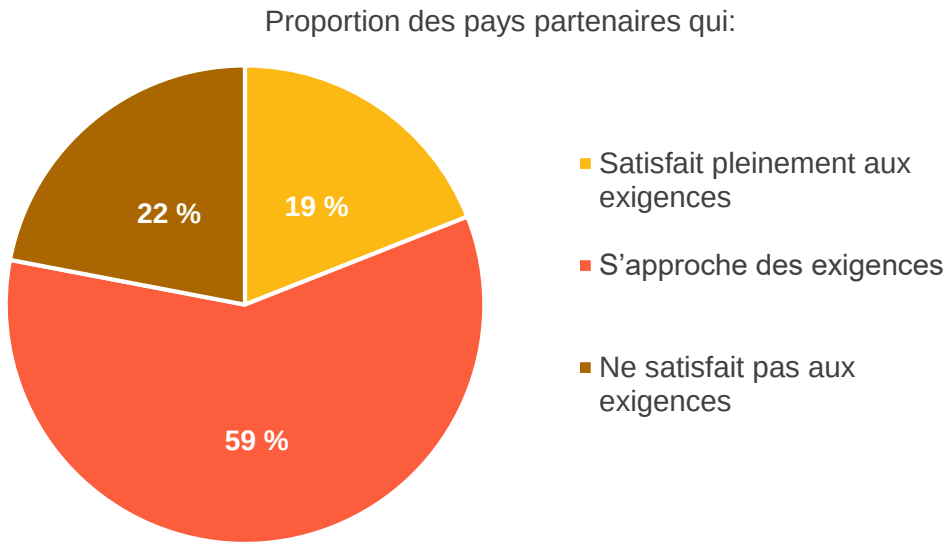

Source : Vers une coopération pour le développement plus efficace : Rapport d'étape 2019

Quels sont les facteurs qui peuvent influer sur les résultats au regard de l'indicateur ci-dessus ?

Cet indicateur est construit sur la base des trois critères ci-dessus ; chacun de ces critères est évalué à l'aide d'un ensemble de questions. Un nombre minimal de réponses affirmatives (oui) est nécessaire pour satisfaire à chaque critère. Les personnes répondant au questionnaire doivent avoir une connaissance des systèmes budgétaires nationaux et des efforts déployés pour y intégrer la problématique de l'égalité des sexes. Les principaux détenteurs de données sont les ministres des Finances ; le dialogue rassemblant de multiples parties prenantes, notamment les mécanismes pour l'égalité des sexes/offices statistiques nationaux, est encouragé. Les facteurs plus vastes et les questions suivants peuvent en outre être pris en compte :

Impulsion et engagement politiques/à haut niveau en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes La quasi-totalité des pays partenaires (90 %) ont mis en place des politiques ou des programmes visant à atteindre des objectifs d'égalité des sexes (Vähämäki et Verger, 2019). Toutefois, moins de la moitié (43 %) notifient des dotations appropriées à l'appui de ces activités. Garantir la mise en place de cadres d'action robustes, mais également des ressources nécessaires à la mise en œuvre sera facilité par un engagement politique et à haut niveau visible à l'appui des objectifs d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, qui définira le cadre des retombées qui s'exerceront sur les divers systèmes techniques et dispositifs institutionnels.

1. *Dans quelle mesure les engagements pris par les dirigeants politiques à haut niveau à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes prennent-ils en compte les ressources nécessaires pour soutenir leur action ?*

2. *Les dirigeants politiques/à haut niveau au sein du ministère des Finances font-ils preuve d'un engagement à l'appui des politiques et des dotations financières tenant compte de la problématique femmes-hommes ?*

3. *Existe-t-il des politiques et des dispositifs de reddition de comptes au niveau des hauts responsables dans les ministères gouvernementaux afin de mettre en œuvre les politiques à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes ?*

4. *Dans quelle mesure les dispositifs et les enceintes existantes de dialogue sur la mise en œuvre des politiques à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes sont-ils appropriés pour rendre comptables les dirigeants nationaux ? Des parties prenantes multiples, telles que les parlementaires, la société civile et autres, sont-elles prises en compte dans cette catégorie ?*

Une approche visant l'intégration. Les réponses apportées par les pays partenaires au cours du cycle de suivi de 2018 ont montré que les pays qui obtiennent de bons résultats dans les domaines en lien avec l'égalité des sexes n'optent pas pour des approches isolées, mais adoptent une approche visant à intégrer l'égalité des sexes à chaque étape des processus de planification, d'exécution et de notification de leur budget.

1. *Dans quelle mesure votre gouvernement adopte-t-il une approche globale visant à intégrer l'égalité des sexes dans l'ensemble des processus de budgétisation et de gestion des finances publiques ?*

2. *Des orientations spécifiques et un soutien au renforcement des capacités sont-ils fournis aux responsables participant aux processus de gestion des finances publiques (dans les secteurs, les ministères, les niveaux nationaux/infranationaux d'administration) ?*

3. *Les efforts déployés pour améliorer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans l'ensemble du cycle budgétaire s'inscrivent-ils dans le cadre des initiatives de réforme plus large menées par votre pays concernant les systèmes de gestion des finances publiques ?*

Transparence des données. La transparence des données budgétaires est une composante essentielle du suivi de la mise en œuvre des politiques, et du renforcement des systèmes de reddition de comptes. Toutefois, 42 % des pays ayant transmis leurs données dans le cadre du suivi ont indiqué qu'ils ne rendent pas publiques des informations actualisées et accessibles sur les dotations à l'appui de l'égalité des sexes.

1. *Dans quelle mesure votre gouvernement rend-il publiques les informations sur les dotations budgétaires et les dépenses à l'appui de l'égalité des sexes sur des sites internet, via la communication par les citoyens et/ou au moyen de rapports sur les budgets publics ?*

2. *Lorsque ces informations sont publiques, existe-t-il des dispositifs ou des enceintes permettant d'exercer une surveillance ou de transmettre des commentaires sur les dotations et les dépenses allouées à l'égalité des sexes ?*

3. *Des initiatives sont-elles en cours pour renforcer l'actualité et l'accessibilité des données du budget public, notamment des dotations et des dépenses à l'appui de l'égalité de sexes et de l'autonomisation des femmes ?*

Indicateur 9a : Qualité des systèmes de gestion des finances publiques des pays

Permet d'évaluer l'amélioration des aspects clés des systèmes de gestion des finances publiques d'un pays en ayant recours à une sélection de dimensions de l'évaluation « Dépenses publiques et responsabilité financière » (PEFA)[4].

Pourquoi est-ce important ?
La réalisation des objectifs nationaux, régionaux et mondiaux en matière de développement dépend du leadership du pays dans la mise en œuvre des efforts de développement. Des systèmes gouvernementaux capables de gérer les ressources de manière efficace et efficiente aident à garantir l'amélioration de l'efficacité du développement. La solidité des systèmes de gestion des finances publiques d'un pays partenaire est également censée être un facteur pertinent dans l'utilisation de ces systèmes par les partenaires au développement.

Des informations supplémentaires sur l'indicateur, son élaboration et d'autres définitions clés sont disponibles dans le Guide de suivi 2018 *(pages 84 – 86)*.

Cet indicateur est constitué des neuf dimensions PEFA suivantes, le score d'un pays (progrès, recul ou absence de changement) étant calculé à l'aide des deux évaluations PEFA les plus récentes:

Budget	Dépenses totales exécutées
	Composition des dépenses exécutées par fonction
	Classification du budget
	Accès public aux informations budgétaires
	Calendrier d'approbation législative des budgets
Marchés publics	Méthodes de passation des marchés
Audit	Portée de l'audit interne
	Portée de l'audit et normes d'audit (externe)
Rapports financiers	Exhaustivité des rapports financiers annuels

[4] Cadre « Dépenses publiques et responsabilité financière » (https://www.pefa.org/about).

Graphique 4 : Progrès accomplis dans le renforcement des systèmes de gestion des finances publiques

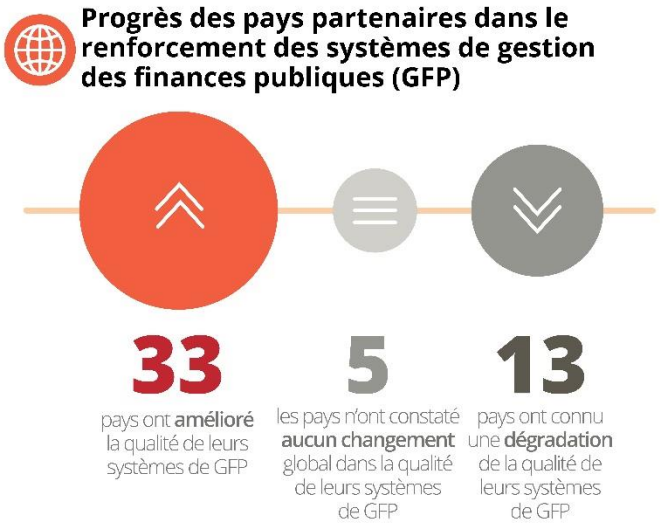

Source : Vers une coopération pour le développement plus efficace : Rapport d'étape 2019

Quels sont les facteurs qui peuvent influer sur les résultats au regard de l'indicateur ci-dessus ?

Facteurs techniques. Les évaluations PEFA, qui constituent la base de la notification au Partenariat mondial pour cet indicateur, sont structurées de manière à évaluer des étapes et des domaines techniques spécifiques des systèmes et des processus de gestion des finances publiques des pays. L'analyse des résultats globaux menée par le Partenariat mondial a permis d'identifier des tendances dans l'ensemble des pays partenaires participants, notamment le fait que, de manière générale, les pays partenaires accomplissent les progrès les plus notables dans le domaine de la planification budgétaire, mais que les avancées sont moins perceptibles dans l'exécution budgétaire et la notification. Toutefois, les rapports PEFA détaillés spécifiques à votre pays devraient être utilisés pour mettre au jour les faiblesses les plus marquantes de votre pays en matière de gestion des finances publiques, ce qui permettrait de cibler les réformes sur ces domaines. Les ressources techniques générales[5] sur les différents aspects de la gestion des finances publiques sont nombreuses ; elles peuvent être mises à profit et adaptées à chaque contexte national.

1. *À quand remonte l'évaluation PEFA de votre pays ? Le gouvernement de votre pays a-t-il examiné les résultats obtenus à son évaluation PEFA ? Des programmes de réforme en cours de la gestion des réformes publiques ont-ils été adaptés de manière à tenir compte des conclusions de l'évaluation PEFA ? Le renouvellement régulier des évaluations PEFA est-il prévu par la politique ?*

2. *Si votre pays mène un programme de réforme de la gestion des finances publiques, ce programme est-il multisectoriel et fait-il partie intégrante des plans et stratégies nationales de mise en œuvre des ODD ? Les structures, dialogues et politiques de votre pays à l'appui de la coopération pour le développement établissent-ils des liens entre l'efficacité et l'amélioration des systèmes de gestion des finances publiques, et rassemblent-ils les « communautés » de l'efficacité et de la gestion des finances publiques ?*

[5] Ainsi, des ressources techniques sur les processus budgétaires et la gestion des ressources publiques sont disponibles sur les sites internet de la Banque mondiale, de PEFA (Dépenses publiques et responsabilité financière), de l'Initiative africaine concertée sur la réforme budgétaire (CABRI) et de l'*International Budget Partnership*.

Situation du pays. Si les réformes de la gestion des finances publiques doivent tenir compte des aspects techniques des systèmes, des processus et des politiques concernés, l'expérience montre également que des solutions strictement techniques risquent de ne pas atteindre les résultats souhaités si les contextes politiques et administratifs locaux ne sont pas dûment pris en considération (CABRI, n.d.).

1. *Dans quelle mesure les initiatives de réforme de la gestion des finances publiques de votre pays sont-elles adaptées aux enjeux locaux d'ordre contextuel ? Les stratégies de réforme sont-elles associées à des mesures de réforme technique, à des investissements dans la gestion du changement et à un renforcement des capacités/des institutions ?*

2. *Dans les cas où les réformes de la gestion des finances publiques n'ont pas produit les résultats escomptés, dans quelle mesure existe-t-il un processus solide d'examen destiné à identifier les facteurs à la fois techniques et non techniques à l'origine de cet échec, et à adapter les approches en conséquence ?*

2. Comprendre les résultats de votre suivi : réflexions sur les indicateurs de suivi visant à **rendre comptables les partenaires au développement afin de veiller à ce que les engagements soient suivis d'une action**

Appropriation par les pays et utilisation des systèmes nationaux

ODD 17.15.1 : Ampleur du recours par les prestataires de la coopération pour le développement à des cadres de résultats et à des outils de planification propres aux pays

Pourquoi est-ce important ?
Le degré d'alignement des efforts de développement déployés par les partenaires au développement sur les priorités et les résultats de développement définis par le pays constitue un aspect fondamental de l'appropriation des priorités de développement par le pays et du ciblage sur les résultats. En outre, l'évaluation par le Partenariat mondial de l'utilisation des cadres de résultats et des outils de planification pilotés par les pays est reconnue par la Commission de statistique des Nations Unies comme une mesure des progrès en direction de la cible 17.15 des ODD sur le respect par les pays partenaires de la marge de manœuvre et de l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable.

Des informations supplémentaires sur l'indicateur, son élaboration et d'autres définitions clés sont disponibles dans le Guide de suivi 2018 *(pages 50 – 57)*.

Cet indicateur mesure le degré dans lequel l'ensemble des partenaires au développement concernés utilisent les cadres de résultats pilotés par les pays pour planifier les initiatives de coopération pour le développement et évaluer leurs performances, et la façon dont ces cadres sont utilisés. L'indicateur 17.15.1 est une moyenne de trois indicateurs du Partenariat mondial:

1) *1a.1 : Alignement sur les priorités et les objectifs des pays*
2) *1a.2 : Utilisation des indicateurs de résultats propres aux pays*
3) *1a.3 : Utilisation des statistiques et des données des gouvernements*

En plus des indicateurs ci-dessus, le suivi du Partenariat mondial porte également sur le recueil de données

sur :

L'indicateur 1a.4 : Participation du gouvernement aux évaluations finales

Graphique 5 : Alignement sur les objectifs des pays, utilisation des indicateurs de résultats, des statistiques et des données nationales, et participation des gouvernements aux évaluations des projets

Source : Vers une coopération pour le développement plus efficace : Rapport d'étape 2019

Quels sont les facteurs qui peuvent influer sur les résultats au regard de l'indicateur ci-dessus?

Situation des pays partenaires. Il existe un lien logique entre l'existence/la solidité des cadres de résultats des pays partenaires et l'attente selon laquelle les partenaires au développement doivent aligner leurs programmes sur ces cadres. Toutefois, les pays partenaires peuvent prendre des mesures pour encourager progressivement les partenaires au développement à s'aligner sur leurs stratégies nationales en réfléchissant à différents points d'entrée pour les interactions et le dialogue. Il peut notamment s'agir des stratégies et des cadres de résultats nationaux, mais également de la coordination et la planification à l'échelon des secteurs ; des stratégies de coopération conjointes ; et des processus de planification et d'approbation des programmes/projets.

Exigences et pratiques internes des partenaires au développement. La mesure dans laquelle les partenaires au développement s'alignent sur les cadres de résultats nationaux dépend également de leurs pratiques internes, et notamment de leur mise en place, ou non, de pratiques solides de gestion axée sur les résultats. Les analyses menées au titre du cycle de suivi de 2018 ont également révélé que lorsque les partenaires au développement ont mis en place une stratégie-pays et que les stratégies de développement des pays partenaires sont étroitement alignées sur les cadres de résultats des pays partenaires, l'alignement au niveau des projets s'en trouve également amélioré.

Renforcement des systèmes de suivi et d'évaluation et des systèmes statistiques existants. La nécessité d'utiliser et de renforcer les systèmes statistiques nationaux est un défi commun aux pays partenaires et à leurs partenaires en développement, qu'ils doivent relever ensemble, de manière cohérente. Deux tiers des pays partenaires ont indiqué en 2018 manquer des capacités statistiques nationales nécessaires pour assurer

le suivi de la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement. Parallèlement aux efforts déployés par les pays partenaires pour renforcer leur capacité statistique et les systèmes nationaux de suivi et d'évaluation, les partenaires au développement peuvent jouer un rôle important dans le renforcement des systèmes statistiques en les utilisant.

Prévisibilité et planification stratégique

Indicateurs 5a et 5b : prévisibilité annuelle et à moyen terme

L'indicateur 5a *évalue la prévisibilité annuelle de la coopération pour le développement en mesurant la proportion des fonds de coopération pour le développement versés, tel que prévu par les partenaires au développement, au début de l'année.*
L'indicateur 5b *mesure la prévisibilité à moyen terme de la coopération pour le développement, en évaluant si les partenaires au développement ont communiqué des plans anticipatifs aux gouvernements partenaires. Ces plans doivent comporter des montants annuels indicatifs du soutien apporté au titre de la coopération pour le développement sur une période d'un à trois ans.*

Pourquoi est-ce important ?
Dans la coopération pour le développement, l'imprévisibilité a des répercussions négatives sur la gestion des finances publiques, et sape les efforts déployés par les pays partenaires et les partenaires au développement pour atteindre des résultats au regard du développement (Mokoro Ltd, 2011). La prévisibilité à moyen terme est un préalable à une planification efficace du développement. Dans les cas où les partenaires au développement partagent avec les gouvernements de leurs pays partenaires des plans de dépenses prévisionnels, les informations contenues dans ces plans peuvent être utilisées aux fins d'une planification efficace des politiques et des programmes à moyen terme, et dans la formulation des budgets nationaux qui sont soumis à la surveillance parlementaire. Inclure les financements de la coopération pour le développement dans les budgets des pays partenaires contribue à aligner ces ressources sur les priorités des pays partenaires, à renforcer les processus et institutions budgétaires nationaux, ainsi que la surveillance nationale des ressources de développement (CABRI, 2008).

Des informations supplémentaires sur ces indicateurs, leur élaboration et d'autres définitions clés sont disponibles dans le Guide de suivi 2018 *(indicateur 5a, pages 58 – 60, indicateur 5b, pages 38-40)*.

Graphique 6. Fonds déboursés au titre de la coopération pour le développement au cours de l'année où leur versement avait été prévu

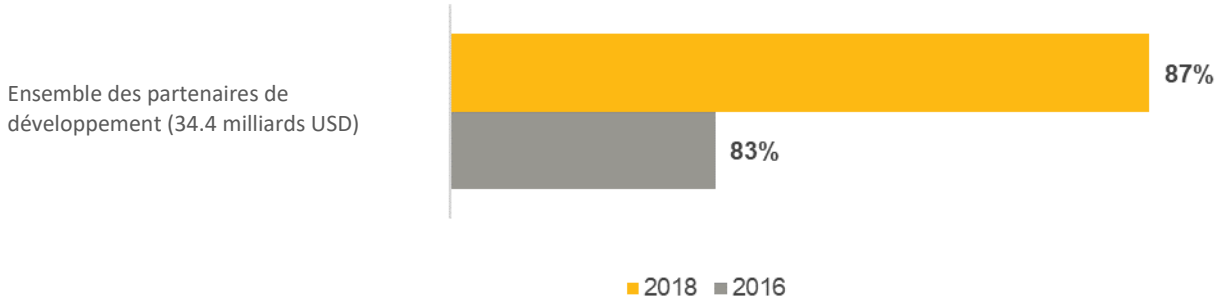

Source : Vers une coopération pour le développement plus efficace : Rapport d'étape 2019

Graphique 7: Parts de la coopération pour le développement couvertes par les plans de dépenses prévisionnels et inscrites aux budgets nationaux

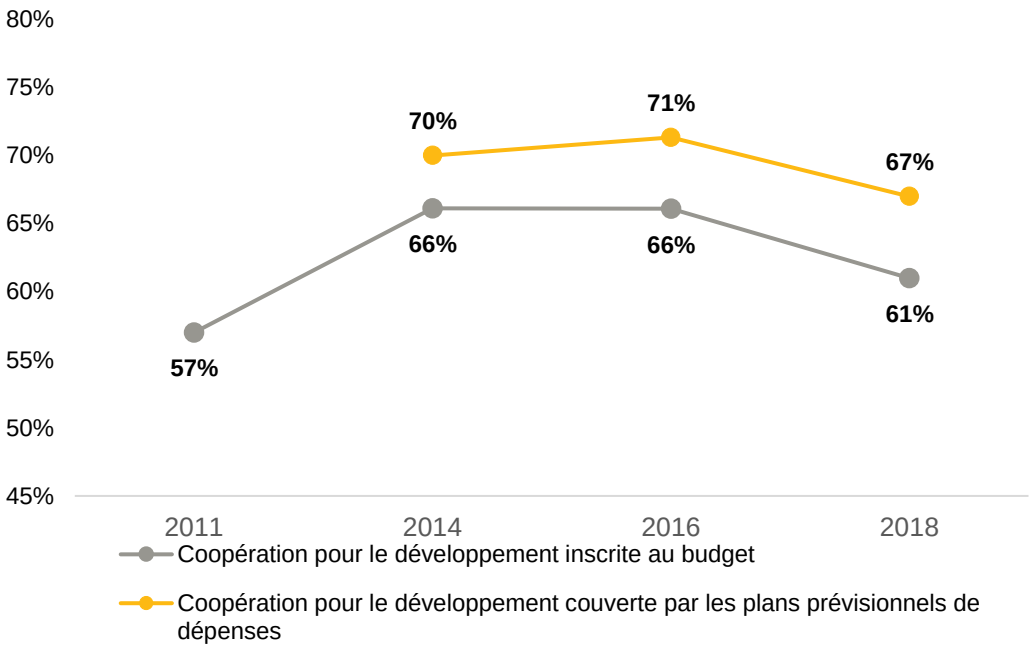

Source : Vers une coopération pour le développement plus efficace : Rapport d'étape 2019

Indicateur 6 : la coopération pour le développement inscrite au budget

Évalue la part des fonds de la coopération pour le développement dont le versement est prévu par les partenaires au développement figurant dans les budgets annuels des pays partenaires et soumis à la surveillance parlementaire.

Pourquoi est-ce important ?

Inscrire le financement de la coopération pour le développement aux budgets des pays partenaires aide à aligner ces ressources sur les priorités des pays partenaires, contribue au renforcement des processus budgétaires et des institutions nationaux et consolide la surveillance intérieure des ressources de développement (CABRI, 2008). Toutefois, quand ils sont insuffisants ou excessifs, les fonds de la coopération pour le développement inscrits aux budgets nationaux affaiblissent l'aptitude du gouvernement à représenter efficacement la coopération pour le développement auprès de ses parties prenantes nationales.

Des informations supplémentaires sur l'indicateur, son élaboration et d'autres définitions clés sont disponibles dans le Guide de suivi 2018 *(pages 61 – 63)*.

Quels sont les facteurs qui peuvent influer sur les résultats au regard de l'indicateur ci-dessus ?

Relation établie entre un partenaire au développement et un pays partenaire L'analyse des données issues du suivi de 2018 montre que les plans de dépenses prévisionnels sont plus souvent communiqués aux pays partenaires lorsque les partenaires au développement ont mis en place une stratégie-pays ou lorsqu'une proportion plus élevée des fonds relevant de la coopération pour le développement est versée directement au secteur public. Dans ces cas, il est plus probable que le partenaire au développement communique régulièrement des projections à moyen terme à son pays partenaire.

Facteurs propices dans les pays partenaires. Les politiques et les systèmes en vigueur dans les pays partenaires peuvent influer sur la mesure dans laquelle les partenaires au développement sont incités à communiquer leurs plans de dépenses prévisionnels et soutenus à cette fin, ce qui a des retombées positives sur les résultats au regard de l'indicateur 6. Les gouvernements des pays partenaires peuvent prendre des mesures pour faciliter les efforts des partenaires au développement à cet égard, notamment en fournissant des orientations claires sur les systèmes et les processus nationaux concernés, et en rendant les systèmes disponibles à cette fin. Les résultats du suivi de 2018 ont ainsi montré qu'une proportion plus importante de la coopération pour le développement est inscrite au budget national des pays qui disposent d'un système de gestion de l'information sur l'aide (Nations Unies, 2018).

Facteurs techniques et structurels dans les organismes d'aide au développement. Des recherches antérieures (OCDE 2011a ; OCDE-PNUD 2016 et 2018) ont révélé que l'adoption de certains processus et structures, tels que des instruments de coopération pour le développement, des partenariats et des structures à plus long terme se traduisait par une hausse de la prévisibilité. Il a en outre été avéré qu'une programmation à plus court terme et fragmentée nuisait à l'adoption d'un comportement prévisible (Canavire-Bacarreza, Neumayer et Nunnenkamp, 2015). Nouer un dialogue avec les partenaires au développement sur leurs pratiques internes et la flexibilité qu'elles comportent pour s'adapter aux systèmes des pays partenaires peut contribuer à améliorer la prévisibilité et à inscrire au budget une proportion plus importante de la coopération.

Indicateur 9b : Les partenaires au développement utilisent les systèmes de gestion des finances publiques pour mener à bien la coopération pour le développement

Part des fonds versés au secteur public au titre de la coopération pour le développement qui utilise les systèmes de gestion des finances publiques

Pourquoi est-ce important ?

Lorsque les propres procédures et systèmes des pays partenaires sont utilisés pour acheminer les fonds au titre de la coopération pour le développement, il existe des gains potentiels d'investissements accrus dans le renforcement de ces systèmes, s'ajoutant à l'amélioration de l'efficience, de l'appropriation des programmes de développement exécutés. L'utilisation des systèmes nationaux permet aux programmes de développement d'être mieux intégrés aux propres dépenses du pays, de réduire la répétition inutile d'efforts et d'accroître l'effet de levier des ressources de la coopération pour le développement et la durabilité des activités et des résultats.

Des informations supplémentaires sur l'indicateur, son élaboration et d'autres définitions clés sont disponibles dans le Guide de suivi 2018 *(pages 63 – 66)*.

Graphique 8: Part des fonds versés au secteur public au titre de la coopération pour le développement qui utilise les systèmes de gestion des finances publiques

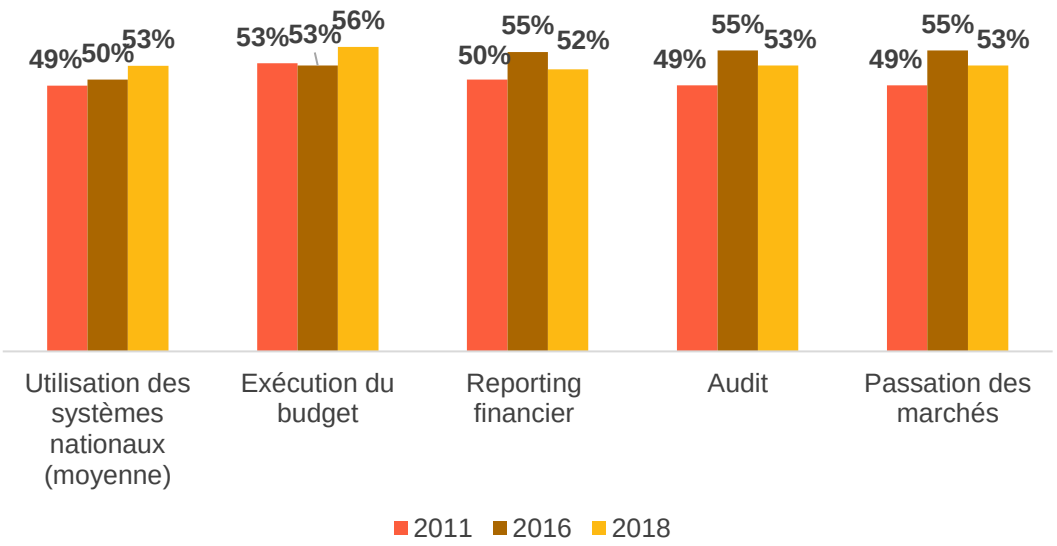

Source : Vers une coopération pour le développement plus efficace : Rapport d'étape 2019

Quels sont les facteurs qui peuvent influer sur les résultats au regard de l'indicateur ci-dessus ?

Caractéristiques des pays partenaires. Des analyses antérieures (OCDE/PNUD, 2016) indiquent que les décisions des pays partenaires d'utiliser les systèmes nationaux dépendent en partie de la qualité de la gestion budgétaire et des finances publiques d'un pays. En plus des efforts déployés pour renforcer leurs systèmes nationaux, les pays partenaires peuvent également encourager leur utilisation par les partenaires au développement par des moyens complémentaires. Ainsi, certains pays partenaires ont pris des initiatives concertées pour fournir des orientations à leurs partenaires au développement sur le fonctionnement de leurs systèmes.

Des partenariats solides entre les gouvernements des pays partenaires et les partenaires au développement. Les résultats du suivi de 2018 révèlent que la relation entre les pouvoirs publics d'un pays partenaire et un partenaire au développement joue un grand rôle dans l'utilisation des systèmes de gestion des finances publiques du pays, et que les partenaires au développement qui ont augmenté leur financement au secteur public ont également accru leur utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques entre 2016 et 2018. En outre, des données du cycle de suivi de 2018 tendent à démontrer une corrélation positive entre la durée d'intervention d'un partenaire au développement dans un pays et la probabilité qu'il utilise ses systèmes de gestion des finances publiques. En outre, certains partenaires au développement ont mis en place des orientations et des politiques internes qui influent sur la mesure dans laquelle ils utilisent les systèmes de gestion des finances publiques des pays partenaires ; il pourrait par conséquent être utile d'étudier cet aspect dans le cadre du dialogue avec les partenaires au développement sur l'utilisation des systèmes nationaux.

Aide non liée

Indicateur 10 : l'aide est déliée [l'engagement de délier l'APD s'applique uniquement aux membres du CAD, et s'applique aux PMA et à certains autres pays partenaires ; voir OCDE, 2019b].

Proportion de l'APD non assortie d'une condition d'utiliser l'aide pour acheter des biens ou des services auprès du pays fournisseur.

Pourquoi est-ce important ?
Le déliement de l'aide accroît l'efficacité de l'utilisation des fonds en termes d'optimisation des ressources, et favorise l'appropriation et l'alignement des pays partenaires, en ce qu'il donne au bénéficiaire des fonds la liberté d'acheter les biens et les services partout dans le monde, y compris auprès d'acteurs nationaux (OCDE, 2019a).

Des informations supplémentaires sur l'indicateur, son élaboration et d'autres définitions clés sont disponibles dans le Guide de suivi 2018 *(pages 87 – 88)*.

Graphique 9 : Proportion de l'aide déliée parmi les membres du CAD

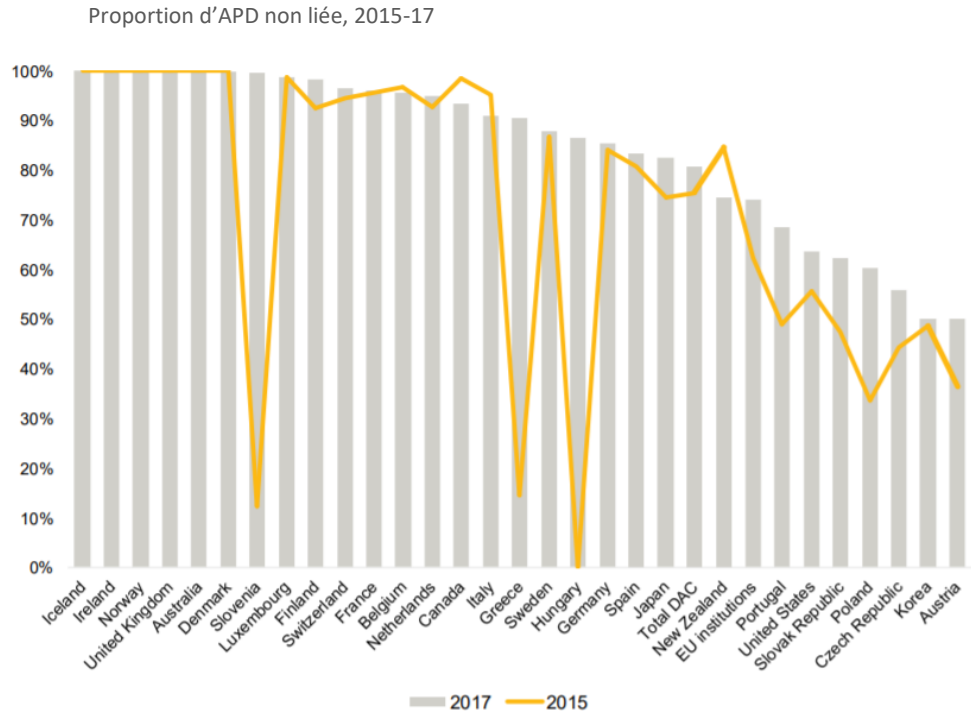

Source : Vers une coopération pour le développement plus efficace : Rapport d'étape 2019

Quels sont les facteurs qui peuvent influer sur les résultats au regard de l'indicateur ci-dessus?

Les politiques et pratiques en matière d'achats des partenaires au développement et des gouvernements des pays partenaires. Les avancées réalisées dans le déliement de l'aide sont dues en partie aux politiques et aux pratiques des partenaires au développement en matière d'achats. Les pays partenaires peuvent toutefois promouvoir le déliement en s'employant à renforcer les systèmes de passation des marchés et en adoptant des politiques et des pratiques qui incitent les partenaires au développement à acheter des biens et des services financés par l'APD en passant des contrats auprès d'entreprises et d'individus des pays partenaires.

Transparence de la coopération pour le développement

Indicateur 4. Des informations transparentes sur la coopération pour le développement sont accessibles au public.

L'indicateur permet de déterminer si des informations sur la coopération pour le développement ont été rendues publiques au niveau mondial. Il a été établi sur la base de trois systèmes et normes différents qui fournissent des données en ligne sur la coopération pour le développement - le Système de notification des pays créanciers (SNPC) de l'OCDE, l'Enquête sur les dépenses prévisionnelles (EDP) du CAD de l'OCDE et la norme de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA).

Pourquoi est-ce important ?
La disponibilité des informations sur les ressources fournies par la coopération pour le développement est essentielle pour améliorer l'impact de la coopération pour le développement et permettre la participation des citoyens au développement à long terme de leur pays. L'accessibilité de ces informations au niveau des pays est également importante. Les gouvernements qui ont accès aux informations sur la coopération pour le développement peuvent les utiliser pour la planification du développement, sa budgétisation, son exécution ainsi que son suivi et son évaluation.

Des informations supplémentaires sur l'indicateur, son élaboration et d'autres définitions clés sont disponibles dans le Guide de suivi 2018 *(pages 79 – 83)*.

L'indicateur 4 se compose de deux éléments. Un élément se rapportant au niveau mondial présente les performances de chaque partenaire au développement pour ce qui est de sa communication d'informations à trois systèmes : le Système de notification des pays créanciers (SNPC) du CAD de l'OCDE, l'Enquête sur les dépenses prévisionnelles (EDP) du CAD de l'OCDE et la Norme de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA). **Un élément complémentaire, dont les résultats figurent au *Partner Country Data Tool*, examine dans quelle mesure les informations sur la coopération pour le développement sont prises en compte dans les systèmes de gestion de l'information des pays partenaires. Le résultat indiqué est le pourcentage des partenaires au développement inclus dans les systèmes de gestion de l'information ou les autres outils de gestion de données des gouvernements.**

Quels sont les facteurs qui peuvent influer sur les résultats de l'élément complémentaire au regard de l'indicateur ci-dessus ?

Les caractéristiques techniques et la convivialité des processus et des systèmes de gestion de l'information des pays partenaires. La mesure dans laquelle les partenaires au développement fournissent les données requises et actualisées à ces systèmes dépendra de la façon dont ces derniers sont conçus, de la disponibilité de soutien technique, et des efforts globaux déployés par les organismes d'aide au développement qui en sont responsables pour faciliter et réduire la charge liée à la notification.

L'utilisation des données à des fins de prise de décision, de coordination et de reddition de comptes. Parallèlement, l'objectif ultime de ces systèmes de gestion de l'information est l'analyse et l'utilisation des données, à la fois à des fins de prise de décision par les gouvernements mais également pour servir les objectifs plus vastes de reddition de comptes consistant à permettre aux citoyens d'avoir accès aux informations sur les ressources de la coopération pour le développement fournies par les partenaires au développement. Les apporteurs seront davantage incités à communiquer régulièrement des données exhaustives à ces systèmes s'il existe des données attestant que les informations qu'ils communiquent sont utilisées.

Comprendre les résultats de votre suivi : réflexions sur les indicateurs 2 et 3

Le *Partner Country Data Tool* indique également les résultats de votre pays au regard des indicateurs 2 et 3. L'indicateur 2 mesure le degré de contribution des gouvernements et des partenaires au développement à un environnement favorable aux OSC ; et le degré de mise en œuvre par les OSC des principes d'efficacité du développement dans leurs propres activités. Une note d'orientation distincte pour l'auto-évaluation [lien] a été préparée et inclut des questions destinées à guider les réflexions des gouvernements des pays partenaires dans leur action visant à renforcer le dialogue et la collaboration avec la société civile. L'indicateur 3 mesure la qualité du dialogue public-privé et permet de savoir si les conditions de base d'un dialogue sont en place dans le pays. De même, une note d'orientation distincte pour l'auto-évaluation, qui accorde de l'attention au rôle des gouvernements des pays partenaires, est disponible [ici].

Références

CABRI (s.d.), Hub de connaissances sur la GFP*, site internet,* Initiative africaine concertée sur la réforme budgétaire, https://www.cabri-sbo.org.

CABRI (2008), La Budgétisation de l'aide – *Note de bonne pratique : Utilisation des systèmes budgétaires nationaux, Initiative africaine concertée sur la réforme budgétaire*, Pretoria, https://www.cabri-sbo.org/uploads/files/Documents/report_2008_cabri_transparency_and_accountability_use_of_country_systems_french_cabri_aob_good_practice_note_frenchgpn_french_proof6_final.pdf.

Canavire-Bacarreza, G.J., E. Neumayer et P. Nunnenkamp (2014), « Why aid is unpredictable: An empirical analysis of the gap between actual and planned aid flows », Kiel Working Papers 1933, Kiel Institute for the World Economy (IfW).

Mokoro Ltd (2011), « Synthesis of findings and good practices », in *Aid Predictability Volume 1*, Éditions OCDE, Paris, http://www.oecd.org/development/effectiveness/49066202.pdf.

OCDE (2011a), Aid Predictability – Synthesis of Findings and Good Practices, Éditions OCDE, Paris, http://www.oecd.org/development/effectiveness/49066202.pdf.

OCDE/PNUD (2014), Vers une coopération pour le développement plus efficace : Rapport d'étape 2014, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/9789264209572-fr.

OCDE/PNUD (2016), Vers une coopération pour le développement plus efficace : Rapport d'étape 2016, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/9789264277601-fr.

OCDE (2019a), *Recommandation révisée du CAD sur le déliement de l'APD*, Éditions OCDE, Paris, https://one.oecd.org/document/DCD/DAC(2018)33/FINAL/fr/pdf.

OCDE (2019b), *Le déliement de l'aide (page internet)*, Éditions OCDE, Paris, https://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/aide-deliee.htm.

OCDE (2019c), « Using the SDGs as a shared framework for results: Demonstrating good practice – Findings from three case studies », *Issues Paper,* OCDE, Paris, https://www.oecd.org/dac/results-development/Results_workshop_April_19_Session1.pdf.

OCDE/PNUD (2019), Vers une coopération pour le développement plus efficace : Rapport d'étape 2019, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/6acb4dc0-fr.

ONU (2018), *Rapport sur les objectifs de développement durable 2018, Département des affaires économiques et sociales*, New York, https://unstats.un.org/sdgs/files/report/2018/TheSustainableDevelopmentGoalsReport2018-FR.pdf.

PMCED (2020), Stories of progress *(site internet),* PNUD, New York, https://www.effectivecooperation.org/landing-page/gpedc-stories-progress.

Vähämäki, J. et C. Verger (2019), « Learning from results-based management evaluations and reviews », *OECD Development Co-operation Working Papers,* n° 53, Éditions OCDE, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/3fda0081-en.